

INFORMATION REGLEMENTEE

CORRIGE ET REMPLACE : Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2019

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée

Ce communiqué remplace celui publié le 2 avril 2019 à 18h16 pour la raison suivante:

Paris, le 3 avril 2019 - Correctif au communiqué publié le 2 avril 2019 à 18h en raison d'une erreur sur le jour de l'assemblée (jeudi 9 mai 2019 et non vendredi 9 mai 2019, le reste du communiqué est inchangé).

PARIS, le 2 avril 2019,

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte de Teleperformance SE qui se tiendra le jeudi 9 mai 2019, à 15h00 au 21-25 rue Balzac, 75008 Paris.

L'avis préalable à l'Assemblée comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 6 mars 2019 (bulletin n° 29) et du 13 mars 2019 (bulletin n° 31). Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans le même avis.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Les documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, seront tenus à la disposition et consultables sur le site Internet de Teleperformance (www.teleperformance.com rubrique « Relations Investisseurs/Actionnaires/Assemblées Générales »), au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, à compter de la convocation et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse, par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance au siège de la Société des documents visés aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce à compter de la convocation de l'Assemblée.

À PROPOS DU GROUPE TELEPERFORMANCE

Teleperformance (TEP - ISIN: FR0000051807 - Reuters: ROCH.PA - Bloomberg: TEP FP), leader mondial de la gestion d'expérience client omnicanal externalisée, est le partenaire stratégique des plus grandes entreprises du monde dans un grand nombre de secteurs. Ses services de relations clients, de support technique, d'acquisition de clients, de conseil et d'analyse de données, ses solutions digitales intégrées et autres services spécialisés à haute valeur ajoutée garantissent des interactions clients réussies reposant sur des procédures fiables, flexibles et intelligentes. La société a développé les normes de sécurité et de qualité les plus élevées du secteur et utilise une technologie propriétaire d'apprentissage approfondi pour plus de flexibilité à l'échelle mondiale.

Les 300 000 collaborateurs du groupe répartis dans 80 pays prennent en charge des milliards de connexions chaque année dans 265 langues et améliorent l'expérience client lors de chaque interaction. En 2018, Teleperformance a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 4 441 millions d'euros (5 258 millions de dollars US, sur la base d'un taux de change de 1 euro = 1,18 dollar).

Les actions Teleperformance, cotées sur Euronext Paris, compartiment A, sont éligibles au service de règlement différé et appartiennent aux indices : CAC Large 60, CAC Next 20, CAC Support Services, STOXX 600, SBF 120, S&P Europe 350, MSCI Global Standard. L'action Teleperformance fait également partie de l'indice Euronext Vigeo Eurozone 120 depuis décembre 2015 et de l'indice FTSE4Good depuis juin 2018, dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale et de la gouvernance d'entreprise.

Pour plus d'informations : www.teleperformance.com

Pour nous suivre sur Twitter : @teleperformance